

AVIS PUBLIC



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur une demande approuvant pour le bâtiment portant le numéro 66, boulevard René-Lévesque Est, une dérogation permettant l'implantation d'un équipement mécanique à l'arrière du bâtiment, et ce, notamment en dérogation à l'article 369.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1163332013];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mercredi 13 décembre, à 19 h, à la Salle du conseil, au 800 de Maisonneuve Est, au rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Montréal, le 26 novembre 2016

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito